

HONORAIRES DE L'AGENCE

(T.V.A. incluse)

" VENTES "

RÉMUNÉRATION

pourcentage appliqué sur le montant de la transaction

MONTANT DE LA TRANSACTION		Locaux à usage d'habitation ou professionnel	Locaux à usage commercial ou industriel	Terrains à bâtir	Cessions de bail			
Jusqu'à	120 000 Euros	10 %	10 %	10 %	%	%	%	%
Jusqu'à	150 000 Euros	8 %	10 %	10 %	%	%	%	%
Jusqu'à	200 000 Euros	7 %	10 %	10 %	%	%	%	%
Jusqu'à	400 000 Euros	6 %	8 %	8 %	%	%	%	%
Jusqu'à	500 000 Euros	5,5 %	7 %	7 %	%	%	%	%
Jusqu'à	1 000 000 Euros et + Frs	5 %	7 %	7 %	%	%	%	%
Jusqu'à	Frs	%	%	%	%	%	%	%
Jusqu'à	Frs	%	%	%	%	%	%	%
Jusqu'à	Frs	%	%	%	%	%	%	%

CHARGE DE LA RÉMUNÉRATION

Conformément aux usages locaux, et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée au mandat), la rémunération sera à la charge de la partie indiquée ci-contre :



VENDEUR

